

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 3 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

L'an deux mille vingt cinq

Le trois juin

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre- M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 27 mai 2025

Objet de la Délibération :
Mise à disposition parcelle

2025/024

Monsieur le Maire explique que la SPL TRIO envisage de déposer un permis de construire afin d'ériger un lieu de restauration au Pla du Cambre d'Aze, sur la parcelle communale B932, située dans la zone Ns (Station de ski) du PLU, puis d'en assurer le fonctionnement.

En conséquence, ce projet nécessite la mise à disposition par la commune à la SPL TRIO de la partie de cette parcelle concernée par l'emprise du point de restauration. Sa durée peut être consentie pour 70 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Extrait du registre

... **VU** l'article R 431-13 du code de l'urbanisme,

... **CONSIDERANT** que ce projet de restauration est une réelle opportunité pour le développement de la station,

DECIDE :

... **AUTORISER** la mise à disposition d'une partie de la parcelle B932, dont le plan de masse est annexé, à la SPL TRIO PYRENEES, pour une durée de 70 ans,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document en ce sens,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



MAIRIE de SAINT-PIERRE DELS FORCATS
(Pyr.-Or.)

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20250603-2025-024-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025